

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR
*Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles
et de la Modernisation*

DJSR N° 114 /2021

LE PRÉSIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR,

Vu le Code de l'Education,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
VU l'avis du COPIL d'Etablissement en date du 27 septembre 2021,
Vu l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du conseil d'administration en date du 9 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Sylvain ANTONIOTTI est nommé Vice-président fonctionnel IDEX UCA _{Jedi}.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services d'Université Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le

20 OCT. 2021



Le Président d'Université Côte d'Azur,

Jeanick BRISSWALTER 

Copie :
M. Le Recteur
Intéressé